

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n<sup>o</sup> 1296)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 2962 à 2973

présentés par  
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant :**

Les autorisations prévues aux articles L. 3231-25 et L. 3231-25-1 ne portent pas préjudice à l'activité des établissements de commerce au détail de pain et pâtisserie dont la surface de vente est fixée par décret.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La possibilité offerte aux grandes surfaces d'ouvrir le dimanche est dangereuse pour le commerce de proximité et notamment le petit commerce de centre ville.

Le petit commerce emploie trois fois plus de personnel que la grande distribution. Les ouvertures de grandes surfaces ne doivent pas conduire à des destructions d'emplois et à des phénomènes de concurrence déloyale.

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

- Adt n° 2962 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg
- Adt n° 2963 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro
- Adt n° 2964 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy
- Adt n° 2965 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine
- Adt n° 2966 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel
- Adt n° 2967 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico
- Adt n° 2968 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono
- Adt n° 2969 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt
- Adt n° 2970 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot
- Adt n° 2971 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got
- Adt n° 2972 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier
- Adt n° 2973 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille